

RELEVÉ DE DECISIONS

Le conseil de la Maison de l'Image & du Numérique

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la M.I.N.,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : de la validation du bilan d'activité et financier de la M.I.N.

Adoptée à l'unanimité des 17 présents ou représentés

Nombre d'inscrits : 30
Nombre de votants : 30
Nombre de suffrages obtenus : 17
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Toulouse, le 02 Décembre 2022

Patrick MPONDO-DICKA
Directeur de la Maison de l'Image & du Numérique

